



Moto Moto



14 - 17
ans

Les indispensables :

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Pass'nautique
- Un jean pour les séances de moto.

Arâches

Moto Moto

Centre de vacances Creil'Alpes Réf. 074006001

Envie d'adrénaline pour les vacances ? C'est le séjour idéal qui mixe la pratique de la moto et la découverte des sports de montagne. Le centre dispose d'un circuit aménagé et privé pour pratiquer ces sports mécaniques, et la forêt à proximité procure encore plus de sensations. Un moniteur breveté d'état t'apprendra les règles de sécurité et à être en confiance pour prendre un maximum de plaisir sur le parcours. Tu feras 3 séances en 7 jours, 6 séances en 14 jours et 8 séances en 21 jours. Des moments de détente sont organisés dans la piscine chauffée du centre, des moments de glisse grâce à la récente luge d'été des Carroz, et des moments découverte grâce aux télécabines pour aller te balader et pique-niquer au cœur du Grand Massif. Pour le côté aventure, 1 séance de canyoning est prévue par séjour (remplacée par de la spéléologie selon météo) et on se réunira même autour du feu lors d'une soirée trappeur. Si tu restes 14 ou 21 jours, 1 nuit en bivouac s'ajoutera au programme.

Le Centre :

Le centre «Creil'Alpes» est situé à 1 000 m d'altitude sur les hauteurs du village d'Arâches. Il est idéalement situé en Haute-Savoie, au-dessus de la Vallée de l'Arve, en plein cœur du Grand Massif. Un vaste espace de jeux est accessible à tous autour du centre et permet une découverte sportive de la montagne. Accessible à pied ou en vélo, le site de la Dalle Couchée de la Frasse est un lieu propice pour s'initier à l'escalade. Le centre est propriétaire de motos et de quads. L'ensemble des activités est à proximité du centre, cela permet de limiter le temps de transport.

Arâches est un site préservé calme et verdoyant, idéal pour le dépaysement et où chacun peut évoluer à son rythme.



Moto : 3 séances en 7 jours, 6 en 14 jours et 8 en 21 jours

Un moniteur breveté d'Etat encadre les séances. Les jeunes apprennent les techniques de base sur le terrain du centre spécialement aménagé. Les groupes seront organisés par niveau et par séjour, les jeunes seront répartis en groupes de 8 participants maximum par séance de 1h30.

De l'initiation au perfectionnement, les jeunes découvriront le monde de ce sport mécanique à travers différentes activités proposées par le moniteur. La progression peut aller, pour un.e débutant.e, de la mise en route de la moto à la conduite sur un terrain spécialisé, tout cela sans oublier les consignes de sécurité, et l'entretien du matériel.

Les protections (le casque, les gants, les genouillères et les coudières) sont fournies.

***Jean obligatoire pour la moto**

Canyoning* (remplacé par une séance de spéléologie si la météo n'est pas favorable au canyoning) : le canyoning consiste à progresser dans le lit d'un cours d'eau dont le débit va de faible à important. Les jeunes cheminent dans des portions de gorges ou des ravins étroits, avec des cascades de hauteur variées. L'activité est encadrée par un moniteur breveté d'Etat. Les jeunes sont amenés dans le canyon de la Balme, à la découverte des différents toboggans naturels, formés au cours du temps grâce à la fonte des neiges du domaine du Grand Massif.

Ils.elles sont accompagnés.es par Manu, le moniteur diplômé d'Etat dans cette discipline, durant une demi-journée. Un groupe est formé de 7 jeunes et d'un animateur du centre, véhiculé par le minibus du moniteur spécialisé.

***Pass'Nautique obligatoire**

Spéléologie: la spéléologie est encadrée par un animateur breveté d'Etat. Manu, qui travaille avec le centre depuis déjà 20 ans, et encadre depuis quelques années l'activité au sein de nos séjours, emmène les jeunes dans les grottes de Balme à la découverte de la roche et des différentes caractéristiques spécifiques à ce milieu souterrain. Celui-ci prend en charge un groupe allant jusqu'à 7 jeunes avec un.e animateur.trice du centre durant une demi-journée.

Luge d'été : 2 descentes

Les jeunes sont 2 par luge, l'un aux commandes, l'autre en passager. Ils vivent une folle descente dans les montagnes des Carroz... Sensations garanties combinant la vitesse de la luge et amusements.

Piscine : les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant.e de baignade, BNSSA...). Un.e animateur.trice pour 8 jeunes est présent dans l'eau.

Autres activités : repas trappeur, télécabines, pingpong, sports collectifs (basket, tchoukball...), veillées.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

Vie Quotidienne

1 animateur.trice pour 10 jeunes encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'un directeur, d'un.e adjoint.e et d'une assistante sanitaire. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier, un.e économ.e et son aide préparent les repas.

Les animateurs.trices, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents.es, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

L'alimentation : les repas, préparés par l'équipe de cuisine du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas, c'est un temps éducatif durant lequel les animateurs.trices veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement au débarrassage et au nettoyage des tables...

Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Linge : le linge est lavé régulièrement par la lingère du centre. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant. Pour les séjours de 7 jours, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident.



Santé

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

Relations Parents/Enfants

Courrier : nous incitons les jeunes à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le entre 17h et 19h en vous armant de patience car la ligne est souvent occupée. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois il.elle l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant venait à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise avec frais de retour à votre charge...

Argent de poche

Une somme de 15€ par semaine semble largement suffisante. Vous la remettrez à un animateur en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ.

Objets de valeur

Ils sont tous fortement déconseillés (vêtements de marque, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique ...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.**

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



Voyage en train jusqu'à Annecy ou Lyon. Transfert en car de la gare au centre, trajet d'environ 1 heure depuis Annecy, avec une compagnie de la Haute-Savoie avec laquelle nous sommes en partenariat depuis plus de 10 ans. Le voyage s'effectue de jour.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée par courrier 10 jours avant le départ.

MEMO – A REMETTRE LE JOUR DU DEPART

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- Pass'Nautique
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe
- La fiche trousseau
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour

Bon séjour avec **Vacances Pour Tous** !



Nom et Prénom du jeune :

.....

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.

Chaque vêtement doit être marqué aux nom et prénom du jeune (sur l'étiquette ou à l'aide d'étiquettes collées).	CONSEILLÉ	DANS LE SAC	SUR SOI	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
GOURDE	1				
SAC À LINGE SALE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLO	6				
PULL ou SWEET dont 2 chauds	4				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	4				
PANTALON	3				
JEAN POUR LA MOTO / LE QUAD	1				
ROBE ou JUPE ou tenue pour la boom	Facultat if				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	8				
PAIRES DE CHAUSSETTES dont 2 qui remontent bien au-dessus des chevilles pour l'activité	7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
NU PIEDS / TONGS OU PAIRES DE	1				
BASKETS	2				
CHAUSSONS	1				
SERVIETTE DE TABLE	2				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE si besoin	2				
TROUSSE DE TOILETTE (gel douche ou savon, shampoing, brosse ou peigne, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier)					
NECESSAIRE COURRIER si besoin : bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE » PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

